



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Caudry

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL011020_Q6
Date de la décision :	2020-10-01 00:00:00+02
Objet :	Ouverture dominicale des commerces - Fixation de la liste des "Dimanches du Maire" Année 2021 - Avis du Conseil Municipal
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.4 - Autres actes réglementaires
Identifiant unique :	059-215901398-20201001-DEL011020_Q6-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215901398-20201001-DEL011020_Q6-DE-1-1_0.xml	text/xml	947
Nom original :		
DEL011020_Q6.pdf	application/pdf	739164
Nom métier :		
99_DE-059-215901398-20201001-DEL011020_Q6-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	739164

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 octobre 2020 à 13h46min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 octobre 2020 à 13h46min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 octobre 2020 à 13h47min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 octobre 2020 à 13h47min28s	Reçu par le MI le 2020-10-05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2020 – 18 h30 –

DÉLIBÉRATION REVE/01-10-2020/Q6

Date de convocation : 25 Septembre 2020

**Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à la Salle des Fêtes du Pôle Culturel,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents (30) : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjointes au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, M. DEUDON José, Mme VERIN Véronique, Mme NAVEZ Patricia, M. BALEDENT Matthieu, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration (2) :

M. DECALION Ismaël : procuration à M. DEVIENNE Marc
Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne : procuration à M. BALEDENT Matthieu

Membre absent (1) :

Mme CHATELAIN Nathalie

Est désigné secrétaire de séance : M. BAUDOUX Aurélien

**OBJET : OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES – FIXATION DE LA LISTE DES
« DIMANCHES DU MAIRE » ANNÉE 2021 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Sandrine TRIOUX-COURBET, Adjointe au Maire, expose :

Pour mémoire, la Loi en faveur de la croissance et de l'activité dite « Loi Macron » du 06 août 2015 permet désormais aux maires de désigner douze dimanches par an durant lesquels les commerces de détail pourront ouvrir dans leurs communes (Article L 257 III de la Loi).

Cette loi stipule que la liste des « Dimanches du Maire » doit être établie pour l'année suivante avant le 31 décembre et, à partir du sixième dimanche, l'avis conforme du Conseil de La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, dont notre commune est membre, doit être requis.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le

SLO

ID : 059-215901398-20201001-DEL011020_Q6-DE

Dans ce cadre, Monsieur le Maire, après avis favorable du Conseil Municipal et consultation des commerçants et de Madame la Présidente de l'UCAC, avait fixé à 12 les « Dimanches du Maire » en 2018, 2019 et 2020.

Cette question a, de nouveau, été évoquée en commission municipale commerce le 8 septembre 2020.

La commission a proposé de maintenir à 12 les « Dimanches du Maire » et d'autoriser l'ouverture des commerces les dimanches :

- 10 et 17 janvier 2021 (soldes d'hiver)
- 30 mai 2021 (Fête des Mères)
- 27 juin et 04 juillet 2021 (soldes d'été)
- 22 et 29 août 2021 (rentrée des classes)
- 28 novembre et 05, 12, 19 et 26 décembre 2021 (Fêtes de Fin d'Année)

Bien entendu, cette dérogation est accordée sous réserve du respect des modalités de rémunération et de récupération du personnel telles que précisées par le Code du Travail.

Ceci étant exposé, Madame TRIOUX-COURBET invite le Conseil à émettre un avis favorable à cette proposition.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS,
1 ABSTENTION – MME DESREUMAUX**

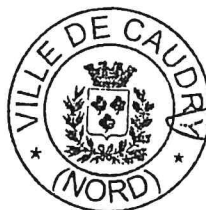
Auparavant, sur proposition de Madame DESREUMAUX, Conseillère Municipale, Monsieur le Maire a soumis au vote :

→ la fixation à 6 le nombre de « Dimanches du Maire ».

**1 VOTE POUR : MME DESREUMAUX,
CONTRE : L'ENSEMBLE DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.



Le Maire,

Frédéric BRICOUT

